

Le reliquat en sortie d'hiver, une donnée indispensable pour raisonner sa fertilisation !

Février est traditionnellement le moment opportun pour évaluer les reliquats azotés présents dans vos champs d'escourgeons et de froments. Cette mesure, effectuée à la fin de l'hiver avant le début de la minéralisation, vous permettra de déterminer avec précision la quantité d'azote présente dans le sol et disponible pour votre culture au début de son cycle. Il est crucial de tenir compte de ces données pour raisonner sa fertilisation azotée.

Si vous envisagez d'effectuer une analyse de sol pour évaluer les reliquats azotés de vos parcelles de céréales, vous avez la possibilité de contacter le laboratoire du réseau Requasud dans votre province ou de soumettre directement votre demande via l'outil en ligne [Requacarto](#). Cependant, compte tenu du nombre élevé de demandes d'analyses, il se peut que certains laboratoires ne soient pas en mesure d'accepter toutes les commandes.

- *Province du Brabant wallon*

Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité

Rue Saint-Nicolas 17 – 1310 La Hulpe

Tél : 02/656 09 70 – Mail : agriculture@brabantwallon.be

- *Province de Liège*

Laboratoire de la Province de Liège – Espace Tinlot

Rue de Dinant, 110 – 4557 Tinlot

Tél : 04/279 38 00 – Mail : spaa@provincedeliege.be

- *Province de Namur*

Laboratoire de l'Office agricole de la Province de Namur

Chemin d'Haljoux, 4 – 5590 Ciney

Tél : 081/77 68 16 – Mail : office.agricole@province.namur.be

- *Province du Hainaut*

CARAH asbl

Rue Paul Pastur, 11 – 7800 Ath

Tél : 068/26 46 90 – Mail : ha.labo-ath@hainaut.be

- *Province du Luxembourg*

Centre de Michamps

Horritine 1 – 6600 Bastogne

Tél : 061/21 08 20 – Mail : centredemichamps@uclouvain.be

Date des semis en céréales de printemps

Froment de printemps

Le froment de printemps peut être semé dès le mois de février et jusqu'au début du mois d'avril. Les froments dit alternatifs, qui peuvent être implantés aussi bien à l'automne qu'au printemps, peuvent également être semés à cette période de l'année.

Avoine de printemps

La période optimale d'implantation de l'avoine de printemps est comprise entre mi-février et début avril. Un vieux dicton signale d'ailleurs que « l'avoine de février remplit le grenier ».

Orge de printemps

Pour les orges brassicoles, en Belgique, la date idéale de semis se situe autour de mi-février à mi-mars.

Semer plus tôt (jamais avant le 10 février) dans de très bonnes conditions de ressuyage et d'ensoleillement devrait théoriquement permettre d'assurer une plus longue période de végétation, un meilleur enracinement et une meilleure résistance à une sécheresse éventuelle. Un autre avantage avéré des semis de février est d'atteindre le stade 1er nœud avant les premiers vols de pucerons vecteurs de jaunisse nanisante au printemps. Par contre, un semis hâtif a beaucoup plus de chance d'être raté. Il lève en effet plus lentement et risque ainsi d'être ravagé par les pigeons ou les corvidés. De plus, dans ces semis, les vulpins peuvent être plus envahissants.

Il n'y a aucune raison de se presser avant le 15 mars si les conditions de semis ne sont pas vraiment bonnes. Par contre, si les conditions sont très bonnes durant la seconde quinzaine de février, il ne faut pas hésiter si on ne craint pas les corbeaux.

Plus le semis est tardif, plus la préparation du sol devra être affinée pour favoriser une levée rapide. Dans toutes les situations, mais surtout si la préparation du sol ou la levée ne semblent pas satisfaisantes, il ne faut pas hésiter à rouler le semis (le plus tôt est le mieux, mais le roulage peut être fait sans aucun problème jusqu'au stade 1er nœud). En mai, semer de l'orge de printemps ne se fera que s'il n'y a pas d'autres choix.

Questionnaire WALOPEA

Dans le cadre du projet WALOPEA*, un questionnaire a été mis en œuvre afin de synthétiser les itinéraires techniques appliqués à la culture du pois protéagineux, en culture pure et associé à une céréale, en vue de récolter la graine sèche, et d'étudier le prix de revient.

Une version en ligne du questionnaire concerne uniquement les agriculteurs ayant déjà cultivé ou cultivant encore du pois protéagineux entre 2018 et 2023.

Comment répondre à ce questionnaire ?

La version en ligne est disponible, via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5PKmjYGo-cS8Q7loAj6KRinm1Tn2dEs0_aqnY03WhWJ15Ew/viewform

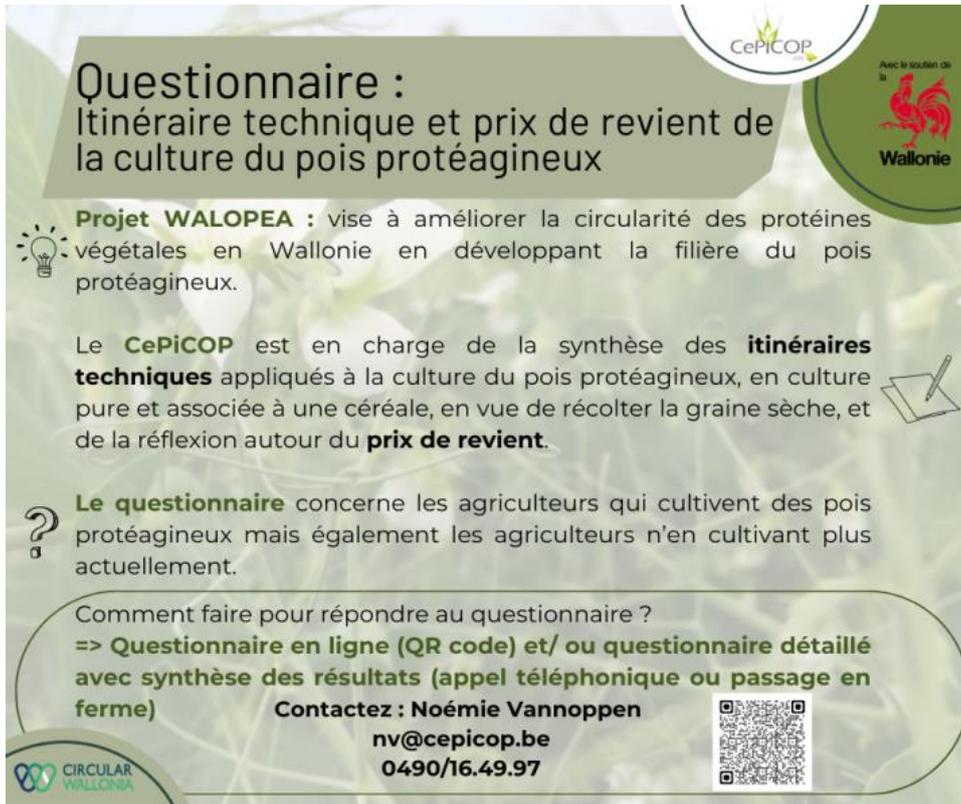
Ou en scannant ce QR code :



Une version plus détaillée a été élaborée et une synthèse de vos résultats vous sera envoyée après votre participation. Pour cela, contactez Noémie Vannoppen (coordonnées ci-jointes) pour répondre au questionnaire par appel téléphonique ou pour programmer un passage en ferme.

Concernant les agriculteurs ayant cultivé du pois protéagineux par le passé mais n'en cultivant plus à l'heure actuelle, votre expérience nous intéresse ! Contactez également Noémie Vannoppen afin de comprendre les raisons de l'abandon de la culture de pois protéagineux.

*Projet inscrit dans la stratégie Circular Wallonia (2022), avec le soutien du Plan de Relance de la Wallonie.



Questionnaire :
Itinéraire technique et prix de revient de la culture du pois protéagineux

Projet WALOPEA : vise à améliorer la circularité des protéines végétales en Wallonie en développant la filière du pois protéagineux.

Le **CePiCOP** est en charge de la synthèse des **itinéraires techniques** appliqués à la culture du pois protéagineux, en culture pure et associée à une céréale, en vue de récolter la graine sèche, et de la réflexion autour du **prix de revient**.

Le **questionnaire** concerne les agriculteurs qui cultivent des pois protéagineux mais également les agriculteurs n'en cultivant plus actuellement.

Comment faire pour répondre au questionnaire ?
=> **Questionnaire en ligne (QR code) et/ ou questionnaire détaillé avec synthèse des résultats (appel téléphonique ou passage en ferme)**

Contactez : **Noémie Vannoppen**
nv@cepiscop.be
0490/16.49.97



Livre Blanc Céréales – 21 février 2024

Les acteurs wallons de la recherche et du développement actifs dans le secteur des céréales sont heureux de vous inviter aux séances d'information du **Livre Blanc – Céréales** le mercredi 21 février 2024 à l'Espace Senghor à Gembloux (Avenue de la Faculté d'Agronomie, 11 à Gembloux 5030).

Cette année, un orateur invité abordera le sujet des produits résiduels et matières organiques fertilisantes.

Une séance aura lieu le matin à 9h00 (accueil à partir de 8h30) et une autre l'après-midi à 14h00 (accueil à partir de 13h30). Ces deux séances d'information sont identiques.

Agréée pour la phytolice (1 point). N'oubliez pas votre carte ID.

La brochure reprenant les thèmes de cette séance d'information sera disponible sur place, au prix coûtant de **18 euros**, ou par versement de 25 € (18 € + 7 € de frais d'envoi (Belgique)), au n° de compte BE62 3401 5580 3761, ULiège – GxABT – 5030 Gembloux en communication « Livre Blanc Fev 2024 » + « votre adresse ».

Renseignements : 081/62.21.39.

Assemblée Générale annuelle du Collège des Producteurs – 19 février 2024

Le Collège des Producteurs, ses 64 représentants-élus et son équipe opérationnelle sont heureux de vous inviter le **19 février**, à une **soirée dédiée aux échanges et à l'avenir des filières**.

En tant qu'organe consultatif, Le Collège des Producteurs convie l'ensemble des producteurs et acteurs des filières à venir partager leurs avis et propositions quant aux solutions pour le secteur face à la guerre des prix bas, ou la fin des systèmes de production à perte.

Vous vous sentez concerné par ces thématiques ? Votre structure travaille déjà sur ces questions ? Alors rejoignez-nous !

Rendez-vous à **Libramont ce 19 février à 19h** à l'Assemblée Générale du Collège des Producteurs pour se pencher sur des solutions pour l'avenir des filières agricoles.

Plus d'info sur cet événement et **inscription obligatoire** en cliquant [ici](#)



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Mail : info@cepiscop.be

Tél : 0499/63.99.00

Site : <https://centrespilotes.be>

Prochain avertissement le 20 février 2024

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, du CORDER asbl, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, de Requasud asbl.

Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP